

Litige avec AMD: Intel accepte de payer 1,25 milliard

Au terme d'une longue procédure qui aura duré presque deux décennies, Intel a accepté de verser à AMD la somme colossale de **1,25 milliard de dollars**. Le litige portait sur des brevets mais également sur des pratiques jugées, par AMD, comme anti-concurrentielles, des pratiques dénoncées en Europe et en Asie.

Concernant le règlement du litige sur les brevets, les deux géants des microprocesseurs ont signé un **accord croisé** pour l'utilisation de certaines de leurs technologies respectives, un accord d'une durée de 5 ans.

Cet accord formel, qui devrait être entériné par la justice (cf. article ' [Intel rattrapé, dans son pays](#) '), aurait comme avantage de mettre un terme à des poursuites engagées auprès de plusieurs juridictions statuant sur le respect de la concurrence.

Mais ce n'est pas certain. Ainsi, on se souvient qu'Intel a fait appel d'une décision de l'Union européenne d'infliger une **amende de 1,45 milliard** pour violation des règles concurrentielles à l'encontre d'AMD.

La pression risque de subsister sur Intel, comme c'est le cas s'agissant de Microsoft. Ainsi, la redoutable Federal Trade Commission (FTC), qui régit le commerce aux Etats-Unis, n'a pas dit si elle suspendait ses investigations à l'encontre d'Intel. De même, l'Etat de New York avait enclenché une action en justice.

Selon AMD, les poursuites menées au Japon et en Corée du Sud sont stoppées du fait de ce accord.

Il restait également en litige la possibilité pour AMD de **faire fabriquer des processeurs compatibles X86** par une société extérieure, depuis qu'AMD, financé par des fonds souverains de l'émirat d'Abou-Dhabi, avait sous-traité sa production à ATIC (Advanced Technology Companies), lequel a racheté le fondeur de silicium Chartered Semiconductor. Cette activité de production pourrait ré-intégrer la branche Global Foundries, propriété d'AMD.